

## CHARTE

pour le développement des actions de développement durable dans l'établissement  
privilegiant un nouveau mode de fonctionnement collectif (nouvelle gouvernance)

### Préambule

*Cette charte est le fruit d'un travail mené dans l'établissement depuis 2008 en partenariat avec EDUTER AgroSup Dijon. L'objectif majeur de ce projet est de mettre en place un mode de travail collectif adultes/élèves dans le cadre des actions de développement durable.*

### Engagements

- L'établissement s'engage à favoriser le développement collectif et personnel mais aussi l'engagement professionnel des parties prenantes<sup>1</sup> de l'établissement par la création et le suivi d'actions « développement durable »,
- L'établissement s'engage à valoriser les actions DD par des évènements et par toutes formes de communication,
- L'établissement s'engage à favoriser la mobilisation intergénérationnelle dans la participation aux actions décidées collectivement par les adultes et les élèves,
- L'établissement s'engage à :
  - o informer : des objectifs communs, des réalisations passées, des actions prévues, du mode de fonctionnement collectif...
  - o former : les personnels et les élèves au développement durable, aux techniques de diagnostic, de réunion, de communication...

1

### Conditions

- Création d'une structure identifiée et identifiable (Commission Développement Durable et groupe des éco-délégués, dont le plan d'action est annuel)
  - o Information sur les fonctions qui seront tenues, et recrutement sur la base du volontariat
- Programme et plan d'actions, y compris les actions pédagogiques,
- Mise à disposition des ressources nécessaires à la réalisation du programme (espace, temps, matériels, formation) :
  - o Maintenir l'existence du PASS repas
  - o Organiser ces réunions sous forme de débat
  - o Aménagement d'une salle pour les éco-délégués, mise à disposition de matériel
- Constitution des réseaux d'échanges et des partenariats avec les équipes pédagogiques et les ateliers pédagogiques, les partenaires territoriaux (exemple : PNR), mais également avec des pays étrangers (collaboration développement durable et coopération internationale)
- Communication et valorisation du travail effectué :
  - o Faire circuler l'information en interne (au sein du lycée) et en externe (à l'extérieur du lycée, sur le blog du réseau lycéen, sur le site internet du lycée etc...)
  - o Favoriser l'échange d'informations entre les adultes (équipe pédagogique, équipe administrative etc...) et élèves (du lycée, du CFA etc...)

## Champs d'application (liste non exhaustive)

### Eco-délégués

- Information :
  - élaboration d'un guide du développement durable d'ici la rentrée 2011 qui sera distribué à l'ensemble des élèves dans le but de les informer sur le contenu de la notion de « développement durable » mais aussi sur les fonctions d'un éco-délégué,
  - information réalisée en classe soit par un ancien éco-délégué, le CPE, un(e) surveillant(e), le professeur principal... en début d'année scolaire, en amont du recrutement,
  - cela concerne les élèves du LPA mais également du CFA,
- Recrutement :
  - il se fera sur la base du volontariat,
  - dans un souci d'organisation et de planification horaire, l'idéal serait d'avoir deux éco-délégués dans la même classe, afin de pouvoir organiser des réunions de travail,
  - cela se fera dans le même temps que les élections des délégués de classe : 6 semaines après la rentrée scolaire,
- Formation :
  - Elle s'effectuera au mois d'octobre, sur 2 journées définies en fonction du calendrier global, dont une journée ou une demi-journée à l'extérieur de l'établissement,
  - Elle permettra notamment la rencontre entre les différents membres de la structure,
  - La formation se composera :
    - d'une explication des principes de développement durable, agenda 21,
    - d'une présentation de la charte éco-délégués,
    - d'une présentation de la fonction concrète d'un éco-délégué, de travaux pratiques et plus particulièrement de visites sur le terrain,
    - d'une élaboration d'un plan d'action sur l'année (ou par trimestre),
    - rédiger des fiches actions avec une nomination de porteurs de projet,
- Réunions :
  - Les éco-délégués auront pour interlocuteur principal l'assistant(e) de projet développement durable, mais aussi le/la correspondant(e) local,
  - Seront privilégiées des réunions courtes et fréquentes (une fois par semaine environ) qui seront organisées entre midi et deux, grâce au PASS repas,
  - Un compte-rendu sera fait pour chaque réunion et sera transmis au chef d'établissement,
- Communication :
  - Création un portfolio afin de garder une trace de tout ce qui a été fait
  - Créer une équipe responsable de l'information et la communication
  - Après chaque réunion, le compte-rendu sera diffusé au chef d'établissement ainsi qu'aux personnes de la Commission développement durable

- Les éco-délégués communiqueront leurs actions phares via le blog du réseau lycéen
- En fonction du nombre d'éco-délégués, la création d'un support de communication type journal mensuel pourra être réalisable : le contenu et la forme seraient élaborés en concertation et collaboration avec l'assistant(e) de projet puis le journal serait diffusé sur papier dans le lycée puis en format numérique sur le site internet du lycée (le journal mensuel est un exemple, toute création d'un support pourra être discutée),
- Evènements (créer des équipes responsables de chaque évènement)
  - journée banalisée lors de la « semaine du développement durable »,
  - proposition de soirées avec l'ASC,
  - stand éco-délégué lors des JPO.

### Commission Développement Durable

- Information : plaquette d'information sur le rôle et les fonctions des personnes participant à la Commission DD
- Composition :
  - Sur la base du volontariat et ciblée en particulier pour les personnels qui peuvent gérer des actions de développement durable (ARL dont la restauration, ACOMO, gestionnaires, enseignants aménagement...); cela concerne l'ensemble des personnels de l'établissement et les éco-délégués
  - Une fois le recrutement effectué, une liste d'émargement sera établie afin de noter les participants aux réunions
- Planification :
  - Etablir un échéancier pour les réunions de la Commission DD par trimestre
  - Une réunion bilan deux fois par an
- Organisation des réunions de la Commission DD :
  - Etablir un ordre du jour
  - Désigner un rapporteur
  - Effectuer un compte-rendu sur un modèle type
- Les missions :
  - Elle propose des actions,
  - Elle valide le plan d'actions annuel ou pluriannuel,
  - Elle pilote les actions,
  - Elle veille à préserver la parole des éco-délégués et à les accompagner au quotidien dans leurs projets en tant que référent.

3

### Groupe de pilotage

- Composition : il est composé de l'assistant(e) de projet développement durable, du chef d'établissement et du coordonnateur DD (enseignant ou autre personnel).
- Missions :
  - Il coordonne les travaux de la Commission DD et de la structure éco-délégués,
  - Il est force de proposition auprès de la Commission DD,

- Il fait remonter les orientations et les appels à projets de l'Etat, du Conseil Régional, de la DRAAF,
- Il facilite la diffusion de l'information,
- Il veille au respect du plan d'actions tant dans le contenu que dans les échéances, et à sa promotion.

---

i Personnels, élèves et partenaires.